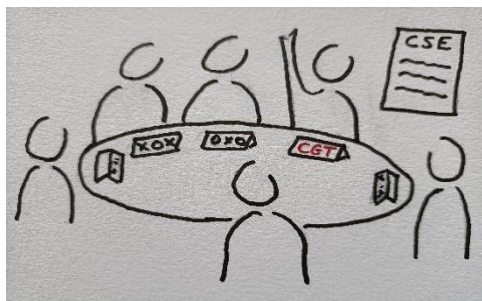


CSE

Vos élus au CSE



Olivier Boutry (Marseille), Amal Delhopital (Caen), Aytekin Erdali (Marseille), Philippe Baguet (Toulouse), Guilhem Rambal (Biot), Djodie Raye (Montreuil), Lucie Rolland (Montreuil) et Amel Temem (Biot)

Laïla Blandel (Valbonne) est également représentante syndicale CGT au CSE.

Ils sont à votre disposition.

A noter que les comptes-rendus des CSE, CRT et CSST sont sous Canopée : [ici](#).

Plénière CSE

CSE extraordinaire du 16 septembre

- **Avis sur la classification des employés et cadres** → vote défavorable à l'unanimité (sur d'énormes modifications de cette classification qui selon la direction pourrait n'être stabilisée que pour les EAEA 2026, avec une présentation au CSE d'évolutions prévue au plus tard fin 2026)
- **Information / Consultation sur le projet de mise en œuvre de l'étape 3 de la DSI** → le CSE qui avait envisagé de décider dès cette réunion de recourir à une expertise afin de mieux appréhender les tenants et aboutissants de cette réorganisation majeure a proposé dans un 1^{er} temps à la direction un délai supplémentaire pour apporter aux élus des précisions sur les conséquences de ce projet de réorganisation, précisions au regard desquelles les élus réenvisageront la nécessité d'une expertise

A l'ordre du jour de la plénière CSE du 25 septembre

- **Information sur la situation trimestrielle de l'emploi (2nd trimestre 2025)**
- **Point sur la stratégie de cybersécurité au sein de l'UCN**
- **Point sur la démarche de gouvernance des données**



Commission des
Relations de Travail

Prochaine CRT le 16 octobre

N'hésitez pas à poser vos questions via vos représentants de proximité, vos élus CGT à la CRT (Aytekin ERDALI et Guilhem RAMBAL) ou notre boîte syndicale (cgt.syndicat@acoss.fr).

CSSCT

Prochaine CSSCT le 14 octobre

Une inspection du site de Lyon aura lieu le mercredi 1^{er} et le jeudi 2 octobre.

Vous pouvez contacter vos représentantes CGT à la CSSCT : Amal DELHOPITAL et Lucie ROLLAND.

Conseil d'administration du 1^{er} septembre

Projet de loi relatif à la lutte contre les fraudes sociales et fiscales

Par 22 voix pour et 3 prises d'acte (délégation CGT), la délégation CFDT ne participant pas au vote, le conseil a émis un avis majoritairement favorable sur ce projet de loi. La délégation CGT a donné lecture de la déclaration suivante :

« Pour la CGT, la lutte contre la fraude est un impératif. Les organismes de Sécurité sociale comme l'ensemble des administrations publiques doivent disposer des moyens humains techniques et financiers nécessaires pour mener cette mission. Avant de préciser notre position, il nous semble essentiel de rappeler quelques points clés.

S'agissant de la fraude sociale : Si le Haut Conseil du financement de la protection sociale (HCFIPS) évalue à 13 milliards d'euros de pertes par an le montant de la fraude sociale, son rapport, rendu public en septembre 2024, affirme que les ménages sont loin d'être les premiers responsables de la fraude sociale, démontant le préjugé alimenté par certains discours démagogiques et anti pauvres bien accompagné par les médias.

Seul un tiers de la fraude serait ainsi attribuable aux assurés sociaux. Les deux autres tiers sont le fait des entreprises, des travailleurs indépendants et des professionnels de santé. La part des assurés, et notamment des titulaires de minima sociaux, est faible dans l'ensemble : la fraude au RSA sur laquelle se focalise souvent l'attention représente 1,5 milliard d'euros sur l'ensemble de la fraude évaluée 2,5 milliards d'euros si on ajoute la prime d'activité.

Pour la branche chômage, sur les 34,1 milliards d'euros de prestations sociales versées en 2023, la fraude estimée était de 110 millions, soit... 0,3 % !

La CGT revendique une politique ambitieuse et déterminée pour combattre le non-recours aux droits sociaux. Ce fléau représente un problème aussi grave que la fraude pour des milliers d'allocataires qui ne perçoivent pas les aides auxquelles ils ont légitimement droit. Pendant que l'on traque les bénéficiaires, des familles entières sont privées de leurs droits sociaux par défaut d'information ou complexité administrative. La CGT exige que cette priorité soit enfin reconnue et que des moyens conséquents soient déployés pour garantir l'accès effectif aux droits sociaux de tous nos concitoyens. Face aux enjeux budgétaires que représentent les près de 100 milliards d'euros de la fraude fiscale, le dernier plan de lutte contre la fraude, initié par Gabriel Attal, date de 2023 promettait un renforcement des moyens humains et juridiques, la mise en place d'un conseil de l'évaluation des fraudes, un travail sur la conditionnalité des aides aux entreprises. Mais ces promesses se sont



envolées avec les derniers budgets adoptés. Le résultat de la politique actuelle est une inadéquation entre les structures, les moyens humains, juridiques, les méthodes de contrôle, et le constat de fraudes fiscales et économiques à grande échelle. On ne peut donc qu'être circonspect face à ce nième projet de loi, très loin d'un plan complet visant à réarmer toute la chaîne du contrôle fiscal, avec des moyens juridiques, humains et de formation à la hauteur des enjeux, même si un certain nombre de mesures, concernant en particulier le recouvrement social, sont positives.

En ce qui concerne les mesures concernant la branche Recouvrement :

Pas moins de 8 articles du projet de loi concernant la branche recouvrement. De manière générale, les mesures proposées vont dans le bon sens. C'est en particulier le cas :

des mesures de taxation des revenus illicites issus du trafic de stupéfiants, de la fausse monnaie, du trafic d'armes ou de la contrefaçon ;

de la disposition permettant la saisie des comptes bancaires dans le cas d'infractions liées au travail dissimulé afin d'éviter aux auteurs des infractions d'organiser leur insolvabilité ;

du renforcement de la solidarité financière entre les donneurs d'ordre dans le cadre du travail dissimulé dans le cas de manquement à l'obligation de vigilance du donneur d'ordres ;

de la possibilité de saisie des contrats d'assurance-vie rachetables

La CGT prend acte du projet de loi. »

Commission législation simplification :

Avis sur le projet de décret relatif aux modalités d'application de différents dispositifs de réduction et d'exonérations de cotisations patronales de sécurité sociale : par 11 voix contre (délégations CFDT, CFTC, FO et CGT) et 10 prises d'acte (délégations CFE-CGC, MEDEF, FNAE, ainsi que M. SANS, personne qualifiée), la commission a voté majoritairement contre ce projet de décret.

La CGT a rappelé son opposition au principe des exonérations de cotisations patronales

10 septembre : « Indignons-nous, bloquons tout ! »

Le 10 septembre, 1^{ère} journée d'une mobilisation nationale particulière, 175 000 personnes auraient manifesté dans toute la France selon le ministère de l'intérieur, l'estimation du nombre de manifestants étant difficile en raison de la diversité et du caractère épars et mobile des centaines d'actions qui ont eu lieu.

10 septembre Les chiffres de la colère

**Un déficit qui s'explique exclusivement
par une baisse des recettes publiques**

De 2017 à 2024

0%

Augmentation
des dépenses publiques
en pourcentage du PIB

-2,5%

Diminution
des recettes publiques
en pourcentage du PIB

Sources : AMECO

44 milliards d'euros. Le chiffre est répété à longueur de journée. Ce serait le montant d'économies à réaliser l'année prochaine pour enrayer le dérapage du déficit public, qui a atteint 5,8 % en 2024. Pour trouver cette somme, François Bayrou a proposé plusieurs mesures visant à réduire les dépenses publiques. Une austerité qui toucherait en premier lieu les plus précaires et les services publics. Pourtant, des études de premier plan ont montré que le dérapage budgétaire est presque exclusivement dû à une baisse des recettes publiques, du fait de la suppression ou de la diminution de nombreux impôts (ISF, impôt sur les sociétés, taxe d'habitation...) depuis l'arrivée au pouvoir d'Emmanuel Macron en 2017. L'argument d'une protection accrue des Français durant les crises (covid, Ukraine) est balayé par les économistes, qui expliquent que, sur les 5,8 % de déficit, 0,6 point seulement est dû aux mesures exceptionnelles.

Une hausse historique de la pauvreté

En 2023

**9,8
millions**

de personnes vivent sous le seuil
de pauvreté en France métropolitaine.
Un record

Depuis 2017

+ 1,2 million
de personnes vivant sous le seuil
de pauvreté

De 2022 à 2023

+ 650 000
personnes ayant basculé
dans la pauvreté. Une hausse
également record

Sources : INSEE

Jamais la pauvreté n'a été aussi élevée depuis qu'on la mesure ainsi (c'est-à-dire 1996). Jamais non plus la hausse n'avait été si rapide. Et encore, le nombre de pauvres est sous-estimé, car il ne prend en compte ni les habitants des départements d'outre-mer, ni les ménages d'étudiants, ni les personnes sans domicile fixe, ni celles qui vivent en caravane ou en maison de retraite. Comme le rapporte l'Insee, prendre en compte ces critères ajoutait, en 2021, 2,1 millions de pauvres supplémentaires. Ce qui porterait le nombre de personnes vivant sous le seuil de pauvreté à plus de 12 millions en France. Soit 17,6 % du pays.

Une hausse historique de la fortune des milliardaires et donc des inégalités croissantes

De 2003 à 2023

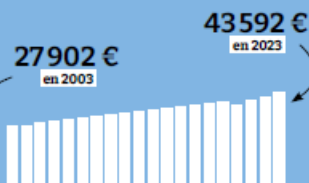
x 9,4

Augmentation du montant global
des 500 plus grandes fortunes

124
milliards d'€
en 2003

1170
milliards d'€
en 2023

C'est le contrepoint. Si de plus en plus de personnes sont pauvres, les ultra-riches, eux, sont de plus en plus riches. Et pas à la marge, loin de là. En vingt ans, la fortune des 500 plus grandes fortunes françaises a été multipliée par 9,4. À titre de comparaison, sur la même période, le salaire annuel moyen brut a été multiplié par seulement 1,56 en France.



De 2003 à 2023

x 1,56

Augmentation du salaire annuel moyen brut
en euros courants en France

Source : magazine Challenges

Source Politis

18 septembre



cgt.syndicat@acoss.fr

Unies par la même exigence de justice sociale, travailleuses et travailleurs, jeunes, retraité·es et privé·es d'emploi ont manifesté en masse. Plus de 10 000 grévistes sont recensés à la RATP. La grève a été forte à la SNCF. De nombreux services publics, unités de production industrielle, magasins, etc... sont restés à l'arrêt. EDF annonce d'importantes baisses de charge. Il s'agit de la plus forte

participation à une mobilisation sociale depuis le mouvement contre la réforme des retraites en 2023.

Grévistes à l'Acoss :

- Effectif théorique : **2214**
- Effectif réel : **1969**
- Nombre de grévistes : **167**
- Taux de grève : **8,48 %**

Modalité :

- 55 min : **84** grévistes : **4,27 %**
- Demi-journée : **37** grévistes : **1,88 %**
- Journée : **46** grévistes : **2,34 %**

Et la suite...

A commencer par le 02 octobre



Pour les manifestations, c'est par [ici](#).





Répondre au million de manifestant-es : l'intersyndicale lance un ultimatum

L'ensemble des organisations syndicales se félicite du succès de la journée de mobilisation interprofessionnelle et unitaire du 18 septembre avec un million de manifestant-es et de grévistes dans toute la France. Cela confirme la colère et la détermination des salarié-es, privé-es d'emplois, jeunes et retraité-es : les sacrifices pour le monde du travail, ça suffit !

La mobilisation contre le budget d'austérité a commencé à payer, elle a obligé le pouvoir à abandonner la suppression de deux jours fériés.

La mobilisation massive du 18 septembre démontre que le compte n'y est toujours pas ! Les organisations syndicales, avec les travailleuses et les travailleurs, exigent :

- **L'abandon de l'ensemble du projet de budget** et notamment le doublement des franchises médicales, l'année blanche (désindexation des pensions, des prestations sociales, des salaires des agent-es de la fonction publique et du budget des services publics), la suppression de 3000 postes de fonctionnaires et la réforme de l'assurance chômage, ainsi que des projets attaquant le code du travail, et le 1^{er} mai ;
- **La justice fiscale**, avec la mise en place de dispositifs qui taxent les gros patrimoines et les très hauts revenus, et contraignent le versement des dividendes ;
- **La conditionnalité sociale et environnementale des 211 milliards d'euros d'aides publiques** aux entreprises privées ;
- **Des moyens budgétaires à la hauteur pour les services publics** partout sur le territoire ;
- Une protection sociale de haut niveau et **l'abandon du recul de l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans** ;
- **Des investissements dans une transition écologique juste et la réindustrialisation** de la France, et des mesures contre les licenciements.

La balle est maintenant dans le camp du Premier ministre. Si d'ici au 24 septembre il n'a pas répondu à leurs revendications, les organisations syndicales se retrouveront pour décider très rapidement d'une nouvelle journée de grève et de manifestations.

Les organisations syndicales pointent également la responsabilité du patronat et exigent l'ouverture de négociations salariales dans toutes les branches et les entreprises. D'ici là, les travailleuses, les travailleurs et leurs syndicats maintiendront la pression par différentes initiatives, organisations de réunions d'information, assemblées générales du personnel, actions dans les entreprises, les services et administrations...

La réussite du 18 septembre place les travailleuses et les travailleurs en position de force. Les organisations syndicales conviennent d'ores et déjà de se revoir très régulièrement pour prendre toutes les initiatives nécessaires afin de mettre le débat budgétaire sous la pression du monde du travail et gagner enfin la justice sociale.

Le 19 septembre 2025



Les brèves de la machine à café

Télétravail à l'ACOSS

En dépit de l'opposition de la très grande majorité des salariés et de niveaux de mobilisation jamais atteints à l'Acoss... l'accord réduisant le nombre de jours télétravaillables a été signé par les 2 autres organisations syndicales représentatives. Il sera mis en œuvre dès le mois d'octobre pour les nouveaux embauchés et à partir du 1^{er} janvier 2026 pour l'ensemble des salariés.



Accès à l'eau potable



Plus de deux milliards d'êtres humains restent privés d'un accès sécurisé à l'eau potable, a alerté l'ONU, soulignant que l'objectif d'une couverture universelle d'ici 2030 paraît désormais hors d'atteinte.

Selon un rapport conjoint de l'OMS et de l'UNICEF, une personne sur quatre dépend encore de sources d'approvisionnement incertaines, dont plus de 100 millions de personnes utilisant directement l'eau de rivières, d'étangs ou de canaux. Ce déficit, couplé à un manque persistant en infrastructures d'assainissement et d'hygiène, expose des milliards de personnes à de graves risques sanitaires

Œil d'escargot



Selon une étude publiée le 6 août dans la revue Nature, l'œil de l'escargot-pomme (espèce aquatique originaire des eaux douces d'Amérique du Sud) a la capacité étonnante de pouvoir se reconstruire en totalité après avoir été coupé à la base d'une antenne. Cette régénération complexe d'une structure mêlant plusieurs types de tissus et qui implique quelques 9 000 gènes, s'opère en 1 mois.

Cette reconstruction s'opère en quatre étapes. La première phase commence par une cicatrisation complète dans les 24 heures, la deuxième étape, qui se déroule entre trois et six jours, voit la formation du blastème, la troisième phase, durant entre neuf et douze jours, est marquée par l'apparition de la rétine et du cristallin et la maturation finale, qui s'étend de quinze à vingt-huit jours, assure le développement coordonné des couches photoréceptrices et la croissance du nerf optique.

Cette découverte est également intéressante car sur le plan génétique *Pomacea canaliculata* présente des similitudes frappantes avec les vertébrés. En effet, environ 62 % des gènes impliqués dans le développement oculaire chez les vertébrés sont également présents chez cet escargot. Parmi eux, le gène pax6 est essentiel à la formation de l'œil.



Cela ouvre de nouvelles perspectives pour la recherche sur la régénération des organes complexes, en particulier pour déchiffrer les mécanismes qui pourraient être un jour appliqués à la médecine régénérative humaine.

Vers une évolution du dispositif de rupture conventionnelle ?

Le recours à la rupture conventionnelle, modalité de rupture du CDI impliquant l'accord des 2 parties créée en 2008, est ouvert depuis peu aux fonctionnaires.

514.627 ruptures conventionnelles individuelles ont été conclues en 2024 (source : Dares). La tendance est à la hausse (pour comparaison 315.000 ruptures conventionnelles en 2015) dans toutes les régions et dans la plupart des secteurs d'activité, excepté l'information-communication et les activités financières et d'assurance.

Un quart des seniors indemnisés le sont à la suite d'une rupture conventionnelle, soit autant que les 35-44 ans ; ce qui représente environ 100.000 allocataires à fin 2023 (source : Unedic).

Par comparaison, plus de 1,85 million de personnes ont démissionné de leur CDI et 582.000 personnes ont été licenciées en 2024.

Le gouvernement cherche à réduire le nombre de ruptures conventionnelles qui, selon *Les Echos*, ont induit le versement de 10 milliards d'euros d'allocations chômage (ARE) en 2024 par France Travail sur un total de 37 milliards.

C'est dans ce cadre que les syndicats doivent être prochainement invités à participer à un cycle de négociations... en vue de faire des économies. Si la suppression des ruptures conventionnelles n'apparaît pas envisageable, le gouvernement pourrait envisager un régime d'indemnisation différencié qui rendrait plus compliqué l'accès aux allocations chômage. Celles-ci pourraient aussi être d'un montant plus faible.

Il est à noter qu'il y a deux ans, l'Association nationale des directeurs de ressources humaines (ANDRH) alertait sur le risque que des salariés restent dans des emplois qui ne leur correspondent pas, faute de pouvoir démissionner, si les ruptures conventionnelles étaient rendues plus fastidieuses.

En 2023 déjà, il avait été envisagé de revoir ce dispositif et le forfait social patronal, que doit obligatoirement verser l'employeur à la Sécurité sociale, avait été porté de 20 à 30%.

Cadmium

Le cadmium est un élément toxique et écotoxique, parmi les plus problématiques sur le plan de la santé environnementale parmi les éléments traces métalliques et métaux lourds.

Entre autres maladies, le cadmium peut provoquer des troubles de la reproduction, des atteintes rénales et une faiblesse osseuse, jusqu'à entraîner de l'ostéoporose. Il est également associé à un risque accru de cancer.



Des analyses géostatistiques ont montré que dans certaines régions du monde, dont la France, certains sols (sédimentaires marins) présentent naturellement une teneur élevée en cadmium (avec des risques de contamination de végétaux ou d'animaux et de l'eau).

Les engrais phosphatés sont la source la plus fréquente de contamination des sols en Europe, cette contamination se retrouvant dans l'alimentation.

L'association Que Choisir a notamment révélé récemment la concentration significative et potentiellement toxique (en particulier pour les enfants) de cadmium dans le chocolat.

La population française est fortement exposée au cadmium et chez les enfants, les concentrations mesurées par le programme national français de biosurveillance « Esteban » sont ainsi quatre fois plus élevées que celles des jeunes allemands.



En Slovaquie, en Finlande ou encore en Hongrie un seuil maximum de 20mg/kg s'applique. L'Agence nationale de sécurité sanitaire (Anses) recommande depuis 2019 d'abaisser la concentration maximale autorisée dans les engrais à 20 microgrammes de cadmium par kilogramme (mg/kg) de phosphore.

Les concentrations maximales en cadmium autorisées dans les engrais européens sont fixées à 60 mg/kg depuis 2022. La Commission européenne a indiqué vouloir atteindre ce seuil...d'ici à 2034, alors qu'il faudra attendre jusqu'en juillet 2026 pour que la France abaisse ce seuil à 40 mg/kg.

Report des congés en arrêt maladie

Dans son arrêt du 10 septembre 2025, la Cour de cassation a confirmé que pour tout arrêt de travail survenu durant ses vacances, le salarié peut « bénéficier ultérieurement des jours de congé payé coïncidant avec la période d'arrêt de travail pour maladie ».

Jusqu'à présent, la jurisprudence française était contraire à celle de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) qui autorise le salarié malade durant ses congés payés à les récupérer ultérieurement.

La cour a précisé que l'objectif des congés payés est de permettre « de se reposer et de disposer d'une période de détente et de loisirs, [et] diffère de celle du droit au congé de maladie, qui est accordé au travailleur afin qu'il puisse se rétablir d'une maladie ».

Inauguration de l'allée Amara Dioumassy Paris 13^{ième}

Amara Dioumassy, 51 ans, ouvrier malien du BTP, est mort sur le chantier du bassin d'Austerlitz, destinée à rendre la Seine baignable pour les JO de 2024. Les règles de sécurité n'auraient pas été respectées par les entreprises co-traitantes sur ce chantier.



Le 4 juin dernier, le Conseil de Paris a voté la nomination d'une allée du square Marie Curie à son nom.

Le 27 septembre a eu lieu la pose d'une plaque commémorative à son nom et la CGT a rendu hommage à tous les travailleurs qui meurent à cause du travail.

La déclaration de la CGT : [ici](#)

Mexique – régression de la pauvreté

Comme au Brésil après l'élection de Lula, la pauvreté a notoirement régressé au Mexique sous la présidence du précédent président Andres Manuel Lopez Obregon (dit « Amlo ») et l'actuelle présidente Claudia Sheinbaum poursuit sa politique.



En août dernier, l'Institut national de statistiques et géographie (Inegi) a publié une évaluation de la pauvreté faisant ressortir une baisse de la pauvreté entre 2018 et 2024 d'environ 42 % à 29,6 % de la population. Ainsi, plus de treize millions de personnes sont sorties de la pauvreté au cours de ces six années. Au Mexique le seuil de pauvreté correspond à un revenu mensuel inférieur à 4 565 pesos (209 euros), et à 1 900 pesos pour l'extrême pauvreté, qui a, elle aussi réduit, mais dans une moindre mesure

(– 1,7 %), passant de 7 % à 5,3 % entre 2018 et 2024. Ces chiffres sont à rapporter à ceux de la décennie précédente [2008-2018] au cours de laquelle 3,4 millions de Mexicains avaient basculé dans la pauvreté.

Franchises médicales

Le conseil de la CNAM s'est prononcé le 4 septembre (son avis étant seulement consultatif) contre le doublement des franchises médicales (reste à charge des assurés sociaux), que le gouvernement Bayrou voulait mettre en œuvre par décrets pour diminuer l'augmentation des dépenses d'assurance maladie. Les représentants des syndicats de salariés ont voté contre la mesure mais également les représentants d'institutions comme la Mutualité ou l'Union nationale des associations familiales.



Condamnation de la France par la CEDH en matière de violences sexuelles

Le 4 septembre, la CEDH a condamné la France pour des « *lacunes* » dans sa définition du consentement dans son cadre juridique.

La cour a relevé des « *défaillances* » dans une enquête sur un pharmacien accusé d'avoir imposé à une collègue une relation sadomasochiste. La plaignante a porté plainte en 2013 pour « *viol avec torture et actes de barbarie par une personne abusant de son autorité* », « *violences physiques et psychologiques* » et « *harcèlement et agression sexuels* ».



Dans son arrêt, la cour considère que la France « *a manqué à ses obligations (...), qui lui imposaient d'instaurer des dispositions incriminant et réprimant les actes sexuels non consentis et de les appliquer de façon effective* » et dit qu'il y a eu violation des articles 3 et 8 de la Convention européenne des droits de l'homme, touchant à l'interdiction de la torture et au droit au respect de la vie privée.

La cour réaffirme que « *le consentement doit traduire la libre volonté d'avoir une relation sexuelle déterminée, au moment où elle intervient et en tenant compte de ses circonstances* ». « *Dès lors, aucune forme d'engagement passé – y compris sous la forme d'un contrat écrit – n'est susceptible de caractériser un consentement actuel à une pratique sexuelle déterminée, le consentement étant par nature révocable* », souligne la cour.

La cour a reconnu également la « *victimisation secondaire* » subie par la requérante, c'est-à-dire le fait qu'elle ait été traitée elle-même comme fautive, du fait de questions déplacées ou de remarques culpabilisantes lors de la procédure. En opposant à la salariée la signature d'un contrat passé avec son supérieur, « *la cour d'appel de Nancy l'a exposée à une forme de victimisation secondaire, un tel raisonnement étant à la fois culpabilisant, stigmatisant et de nature à dissuader les victimes de violences sexuelles de faire valoir leurs droits devant les tribunaux* », estime la CEDH.

Une décision qui pourrait contribuer à faire évoluer la définition du consentement en droit français.

Malbouffe et famine

Le 9 septembre, l'Unicef a présenté un rapport montrant que, pour la première fois, l'obésité chez les enfants et les adolescents (400 millions) dépasse la sous-nutrition. Elle est due en particulier à la consommation de boissons ultrasucrées et de produits ultratransformés.



Informatique

La dépendance technologique aux softwares et cloud américains



« *La dépendance technologique aux softwares & cloud services américains : une estimation des conséquences économiques en Europe* » est une étude inédite sur la dépendance technologique de l'Europe, commandée par le Cigref pour nourrir la réflexion de la deuxième édition des Rencontres Numérique de Strasbourg. Cet événement, co-organisé par le Cigref et Numeum, était placé sous le thème « *Le numérique, au cœur de la compétitivité européenne ?* ».

Cette étude démontre le manque de transparence des données concernant les flux commerciaux internationaux et appelle, d'autre part, à une mobilisation renforcée pour réduire cette dépendance.

Les entreprises européennes achèteraient par an près de 260 milliards € en services cloud américains

3 constats principaux sont à retenir de l'étude :

- 80% du total des dépenses liées aux logiciels et services cloud à usage professionnel en Europe est passé auprès d'entreprises américaines, ce qui représente un volume de 265 milliards d'euros.
- Ces dépenses concernant exclusivement le périmètre des logiciels et services cloud à usage professionnel représentent aux USA environ 2 millions d'emplois directs, indirects et induits.
- L'étude se projette également sur des scénarios d'avenir. Si, en 2035, 15% de ces dépenses étaient retenues au sein de l'économie européenne, elles entraîneraient la création d'environ 500 000 emplois directs, indirects et induits au profit de celle-ci.



Pour concurrencer Microsoft, est développée actuellement la suite numérique collaborative Open Source qui s'appuie sur des développements communs entre la France, l'Allemagne et les Pays-Bas.

Développée en France par la Direction interministérielle du numérique autour d'une authentification unique, et officiellement lancée depuis avril 2024, cette suite d'outils open source serait déjà utilisée par plus de 300 000 agents publics quotidiennement,

selon les chiffres officiels.

Cette initiative autour d'une suite collaborative alternative se prolonge avec la création d'un EDIC (European Digital Infrastructure Consortium) Digital Commons, un consortium européen, soutenu par la Commission, qui porte le développement de solutions numériques ouvertes, pensées à l'échelle du continent et ciblant tant les administrations que les entreprises. Une structure créée par la France, l'Allemagne et les Pays-Bas, mais aussi l'Italie et la Slovaquie.



Condamnations de Google – France , USA et Commission européenne



Le 1^{er} septembre, 325 millions d'euros d'amende ont d'abord été mis à la charge de Google par la Cnil pour avoir affiché des publicités entre les courriels des utilisateurs de Gmail sans leur accord, des publicités ciblées car Google installait sans prévenir et sans demander la permission des « cookies » au moment de la création d'un compte. La Cnil a justifié ce montant par le fait que Google avait déjà été condamné pour des pratiques similaires en 2020 et 2021.

Google a également été condamné le 3 septembre aux États-Unis à verser 425,7 millions de dollars de dommages et intérêts à près de 100 millions d'utilisateurs pour atteinte à leur vie privée, selon la décision d'un jury d'une cour fédérale. Le géant du web a été reconnu coupable d'atteinte à la vie privée pour avoir continué à collecter les données de navigation de ces utilisateurs sur Chrome, alors même qu'ils avaient expressément refusé cette collecte.

Ces condamnations sont à relativiser au regard des moyens financiers de l'entreprise mais également au regard de la victoire de Google ce même 3 septembre, dans un procès anti-monopole au jugement clément. Le cours en bourse d'Alphabet (maison mère de Google) a ainsi bondi de 9% soit 230 milliards de dollars valeur boursière à la suite du résultat de ce procès....

La Commission européenne a également condamné Google le 5 septembre à une amende de 2,95 milliards d'euros pour abus de position dominante dans le secteur de la publicité en ligne. Le président américain Donald Trump a réagi indiquant que si l'Union européenne elle ne revenait pas sur sa décision, il déclencherait un mécanisme de droits de douane punitifs. A suivre...

« Fast fashion » : condamnations de Shein

La Cnil a condamné l'entreprise Shein à une amende de 150 millions d'euros, reprochant à l'entreprise l'absence du consentement des utilisateurs s'agissant de certains cookies, mais également un manque d'information des internautes, ainsi qu'un mécanisme de retrait du consentement défaillant. La Cnil a mentionné le « caractère massif » des données concernées, avec 12 millions d'utilisateurs mensuels du site en France. L'entreprise s'est depuis mis en conformité sur ce point.

Shein a indiqué qu'il allait former un recours devant le Conseil d'État et la Cour de justice de l'Union européenne, jugeant l'amende « *totalelement disproportionnée compte tenu de la nature des griefs allégués* » et de sa « *conformité actuelle* » à la législation, une sévérité qu'il impute à « *des considérations politiques* ».



Suite à une enquête de la DGCCRF en 2023, Shein a également été condamné à une amende de 40 millions d'euros pour « *pratiques commerciales trompeuses à l'égard des consommateurs sur la réalité des réductions de prix accordées* ». En effet les prix affichés sur le site auraient été volontairement majorés avant application d'une réduction.



Google et les impôts - France

Google avait déclaré auprès du fisc français un chiffre d'affaires publicitaire de 1,7 milliard d'euros en 2023. C'était bien davantage qu'en 2022, puisque ces mêmes revenus s'affichaient à 724 millions. Ce qui a fait la différence entre ces deux années, c'est la méthode de déclaration : la branche parisienne de Google facture désormais les grands annonceurs français, alors qu'auparavant ces derniers réglaient Google en Irlande.

Ce chiffre d'affaires positionnait l'activité publicitaire de Google au-dessus de celle du groupe M6, mais un cran en dessous de TF1... si du moins le chiffre donné par Google reflète la réalité. On peut en douter : selon le Baromètre unifié du marché publicitaire (BUMP), Google captait 90 % du marché de la publicité sur les moteurs de recherche en France, ce qui représente 3,7 milliards d'euros sur un total de 4,1 milliards...

Google a réglé 53,8 millions d'euros à Bercy, une somme qui inclut l'impôt sur le revenu, la TVA, les différentes cotisations, ainsi que tous les prélèvements (dont la fameuse taxe de 3 % sur le chiffre d'affaires qui frappe les grands du numérique). L'impôt sur le revenu pèse un peu moins de la moitié, soit 22,6 millions d'euros. C'est une hausse de 3,5 % par rapport à 2022, malgré un chiffre d'affaires qui a explosé.

Dans le même temps, les versements effectués par Google France à la maison-mère ont atteint 1,2 milliard d'euros, soit 3,7 fois plus qu'en 2022 ! Dans ces conditions, il ne reste plus grand chose à déclarer dans la case « *bénéfices* » — et donc pour les impôts.

A rapprocher de la dette de l'Etat Français... dont on nous rabâche qu'elle devrait être payée par les salariés, retraités, malades...

Environnement

Canicule



Une hausse de 5,5% de la mortalité a été constatée pendant la canicule du 19 juin au 6 juillet correspondant à au moins 480 morts en excès sur cette période, selon Santé publique France.

Le mois de juin 2025 a été le plus chaud jamais enregistré en Europe de l'Ouest, a annoncé le service européen Copernicus mercredi 9 juillet. Juin a été marqué par deux vagues de chaleur – entre le 17 et le 22 puis à partir du 30 juin – "exceptionnelles", selon la climatologue Samantha Burgess. Dans le contexte du réchauffement climatique, "ces vagues de chaleur sont

susceptibles d'être plus fréquentes, plus intenses et affecteront de plus en plus de personnes en Europe", a-t-elle souligné.

Selon les calculs de l'AFP effectués à partir des données de Copernicus, 12 pays et quelque 790 millions d'habitants de la planète ont connu leur mois de juin le plus chaud. Cela a été le cas au Japon, en Corée du Nord et en Corée du Sud, ainsi qu'au Pakistan et au Tadjikistan.

Juin 2025 a également été marqué par une canicule marine en Méditerranée occidentale, le thermomètre à la surface de l'eau grimpa en flèche dès le début du mois pour atteindre une



température moyenne record absolu de 27°C le 30 juin. *"Ces températures exceptionnelles de l'eau de la Méditerranée ont réduit le refroidissement nocturne de l'air le long des côtes et ont augmenté l'humidité, aggravant ainsi les effets du stress thermique"*, souligne Copernicus. Elles ont également des effets désastreux pour la biodiversité marine et des répercussions sur la pêche et l'aquaculture.

Microplastiques

Plus de 8 milliards de tonnes de plastiques ont été fabriquées depuis 1950.

On estime qu'aujourd'hui un individu inhale en moyenne 130 morceaux de plastiques par jour. A cela s'ajoute que les plastiques contiennent jusqu'à 10.000 additifs différents.

En février dernier, une étude parue dans la revue *Nature Medicine* a montré qu'une équipe du Nouveau Mexique aurait retrouvé en moyenne 7 grammes de plastique dans le cerveau de 52 personnes décédées. Enfin, les échantillons provenant de personnes souffrant de démence ou d'Alzheimer contenaient jusqu'à 6 fois plus de plastiques que les autres. Dans certains cancers, comme celui du colon, les tissus tumoraux contiennent plus de microplastiques que les tissus sains adjacents...

Aujourd'hui, les microplastiques sont omniprésents dans les écosystèmes.

Emportés par le vent, les eaux de ruissellement ou les systèmes d'égout, ils se retrouvent dans les rivières, les océans, les sols agricoles et forestiers, et même dans les zones les plus reculées de la planète. Dans l'environnement aquatique, ils flottent dans la colonne d'eau, se déposent sur les fonds marins ou se fixent aux algues, devenant accessibles à une vaste gamme d'organismes, du zooplancton aux poissons prédateurs.

Une fois ingérées, ces particules peuvent obstruer le tube digestif, créer une sensation de satiété trompeuse ou provoquer une panoplie de lésions internes affaiblissant l'animal parfois jusqu'à sa mort. Sur terre, elles contaminent les sols, altèrent la structure des habitats et bouleversent le fonctionnement des écosystèmes. Par exemple, les vers de terre, en creusant, ingèrent involontairement ces particules, ce qui peut perturber leur croissance et leur reproduction. Chez les animaux plus complexes, comme les mammifères terrestres, des microplastiques ont été retrouvés dans des tissus variés, du foie au cerveau, soulevant des inquiétudes quant à leur potentiel à franchir les barrières biologiques.



Ces dernières années, les scientifiques ont redoublé d'efforts pour trouver des solutions visant à limiter la dispersion des microplastiques dans l'environnement.

Récemment, plusieurs équipes de recherche ont mis en évidence la capacité de certaines espèces d'insectes, notamment le **ténébrion meunier** (*Tenebrio molitor*), à ingérer volontairement du plastique.

Déjà utilisé pour valoriser des résidus végétaux compostables en les transformant en source de protéines, le ténébrion meunier suscite un intérêt croissant pour sa capacité à dégrader certains plastiques grâce à son comportement plastivore.

L'idée serait donc de tirer un double bénéfice de cet insecte : d'une part, en réduisant une partie des déchets plastiques, et d'autre part, en le valorisant comme source alimentaire durable. En effet, son élevage demande peu d'eau et peu d'espace, génère peu de méthane, présente un excellent



rendement de conversion alimentaire, et sa fraction comestible dépasse largement celle des animaux d'élevage classiques.

Ce concept novateur, appelé « *entomoremédiation* », est d'ailleurs de plus en plus mis en avant comme une solution naturelle et « verte ». Toutefois, malgré l'engouement qu'il suscite, de nombreuses questions demeurent quant aux effets à long terme de l'ingestion de plastique sur la santé de ces insectes.

Une évaluation rigoureuse reste donc nécessaire avant d'implanter une stratégie reposant sur l'utilisation d'organismes vivants à des fins de dépollution.

Condamnation de la France. : affaire « Justice contre le vivant »

Dans le cadre du recours « Justice pour le Vivant », porté par les associations Notre Affaire à Tous, POLLINIS, Biodiversité sous nos pieds, l'ASPAS et ANPER-TOS, la cour administrative d'appel de Paris a rendu une décision le 3 septembre.

La cour ordonne à l'État d'actualiser les protocoles d'évaluation et d'autorisation des pesticides insuffisamment protecteurs du vivant, ainsi que de revoir les autorisations de mise sur le marché (AMM) actuellement en vigueur d'ici 24 mois, et pour lesquelles la méthodologie d'évaluation n'aurait notamment pas été conforme aux exigences du principe de précaution.



Deux ans après la première condamnation en 1^{ère} instance de l'État, le 29 juin 2023, pour sa responsabilité dans la contamination massive des écosystèmes par les pesticides, la cour reconnaît à nouveau la contamination généralisée des sols et des eaux du fait d'une utilisation massive des pesticides.

La cour reconnaît l'existence d'un « préjudice écologique résultant de l'usage des produits phytopharmaceutiques », notamment envers « la santé humaine », et ordonne, pour le réparer, « un réexamen des autorisations de mise sur le marché déjà délivrées »

Cette décision de justice est plus sévère que celle rendue en 2023 qui avait « *enjoint au gouvernement de prendre toutes les mesures utiles de nature à réparer le préjudice écologique* ».

Plainte climatique indonésienne contre la Suisse

Le 3 septembre, une première audience s'est tenue au Tribunal cantonal de Zoug en Suisse dans l'affaire qui oppose quatre Indonésiens au cimentier Holcim. Cette audience préliminaire devait permettre de décider si leur plainte était recevable. Ces habitants de l'île Pari, de seulement 42 hectares, subissent les effets du changement climatique. L'ONG « *Entraide protestante* » qui soutient les plaignants estime que l'île a perdu 11% de son territoire en 11 ans. Alors ces habitants veulent que l'entreprise soit contrainte à réduire ses émissions et à les dédommager.



Reconstruction de Blatten – Suisse

Le Conseil d'Etat du Valais (Suisse) a donné des précisions le 3 septembre sur les mesures de reconstruction, d'ici 2030, de la commune de Blatten. Le village avait été en grande partie détruit le 28 mai dernier, par l'effondrement du glacier Birch.

Le plan d'action comprend 69 mesures, dont certaines ont déjà été engagées : déblaiement du lac de Blatten, du lit d'une rivière, aménagement d'une route de secours, ou encore des mesures de soutien aux agriculteurs et acteurs touristiques. Une des premières étapes consiste en la réalisation d'études sur les dangers naturels qui persistent.

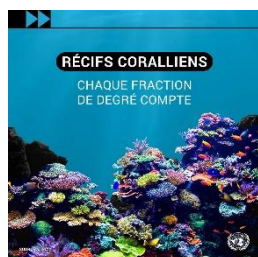
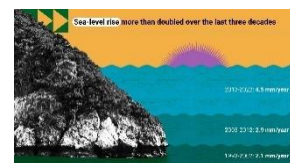
Le canton a prévu d'investir 106 millions d'euros alors que près de 341 millions d'euros devraient être pris en charge par les assurances, pour un coût total des travaux estimé à environ 450 millions d'euros.



Réchauffement des océans

Les « prochlorococcus », ces petites bactéries photosynthétiques qui libèrent 5% de l'oxygène disponible s'effondrent quand l'eau dépasse les 30°.

Découvertes à la fin du siècle dernier, elles sont responsables d'une bonne partie de la couleur turquoise des mers tropicales. En plus des plantes terrestres, elles sont aussi les principaux êtres vivants synthétiques, métabolisant la lumière pour générer du carbone organique, base des écosystèmes marins. En sous-produit, elles libèrent 5% de l'oxygène disponible pour respirer. Une étude publiée dans la revue *Nature Microbiology* estime que d'ici la fin du siècle, leur abondance sera réduite de moitié. Ces bactéries n'apprécient pas les mers froides et se multiplient plus on se rapproche de l'équateur. L'étude a établi que le facteur le plus important pour leur reproduction est la température de l'eau : le ratio de division cellulaire augmente exponentiellement à mesure que la température de l'eau approche les 28° mais diminue jusqu'à devenir nul au-delà de ces températures.



De l'art de couper des oignons



A l'aide d'une caméra à haute vitesse, des scientifiques ont montré que les couteaux mal aiguisés augmentent la quantité de gouttelettes irritantes projetées dans les yeux lorsqu'on coupe des oignons.

Un remède pour moins pleurer : affuter ses couteaux !

Des luttes d'ici et d'ailleurs



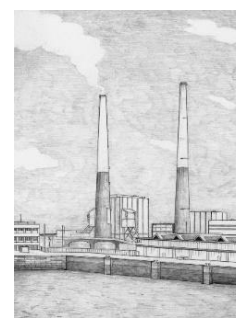
Restaurant Ore Versailles (78)



Les salariés du restaurant Ore (groupe Alain Ducasse) du Château de Versailles se sont mis en grève fin août en raison d'heures supplémentaires non payées mais également du fait d'être exposés à du racisme, des humiliations et des insultes. Après plusieurs jours de grève, ils ont obtenu le retrait d'un manager contesté pour sa « brutalité sans nom » et une répartition équitable des pourboires.

Electriciens et gaziers - France

Les électriciens et gaziers de toute la France ont entamé une grève à partir du 2 septembre (250 piquets de grève), pour obtenir notamment une augmentation des salaires.



RTC (transports publics) - Québec



A l'issue d'un conflit du travail qui dure depuis des mois, une nouvelle grève a eu lieu à partir du 5 septembre pendant 3 jours. A la suite de cette mobilisation, les salariés ont obtenu une augmentation des salaires de 18 % sur 5 ans.

Métro - Londres (Angleterre)

Entre le 7 et le 11 septembre, la quasi-totalité des agents de l'opérateur Transport for London (TfL), du métro londonien étaient en grève. Lancée à l'appel du syndicat des transports RMT, cette grève concernait les conducteurs, agents de signalisation et de maintenance. Ils revendiquaient une hausse des salaires et une réforme du temps de travail hebdomadaire. « *Peu ou aucun service* » ne subsistait sur les 11 lignes du « Tube »



Dangote (Nigéria)



Pendant 2 jours de grève les chauffeurs des camions-citernes du géant pétrolier nigérian Dangote ont bloqué la distribution du pétrole.

Aliko Dangote, homme le plus riche d'Afrique, voulait faire renoncer ses futurs employés à leurs droits syndicaux. Face au risque de paralysie du pays, il a dû par faire machine arrière.

À voir

7 jours— Ali-Samadi Ahadi (Iran)



Myriam, activiste et militante pour les droits de l'Homme, est emprisonnée depuis des années en Iran loin de son mari et de ses enfants. Lorsqu'elle obtient enfin une permission pour raisons médicales, elle a 7 jours pour décider de fuir le pays et retrouver sa famille ou de rester en Iran pour continuer sa lutte.

Le parcours de Myriam, l'héroïne du long-métrage, est inspiré de celui de la militante iranienne Narges Mohammadi, prix Nobel de la paix 2023 pour "sa lutte



contre l'oppression des femmes en Iran et son combat pour promouvoir les droits humains et la liberté pour tous".

Pour écrire le scénario du film, le réalisateur iranien en exil Mohammad Rasoulof auteur du film « *les graines du figuier sauvage* » s'est nourri du combat de cette figure historique de la résistance des femmes aux Gardiens de la révolution qui les oppresse en leur imposant le port du voile depuis 1979.

Narges Mohammadi, née en 1972, a passé plus de dix ans de sa vie dans les geôles iraniennes. Sa volonté de résister au régime de l'intérieur est restée intacte en dépit de ses soucis de santé et des torts causés à sa vie de famille.

À l'instar de nombreux prisonniers politiques comme Mohammad Rasoulof lui-même en 2023, Narges Mohammadi a pu sortir de la tristement célèbre prison d'Evin en décembre 2024 pour raison médicale.

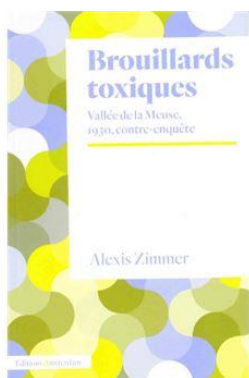
Elle a refusé depuis d'y retourner pour continuer à se soigner. L'activiste a obtenu gain de cause, mais les autorités iraniennes maintiennent la pression pour qu'elle retourne en détention, rapporte *Human Rights Watch*.

"Je ne cesserai jamais de lutter pour la réalisation de la démocratie, de la liberté et de l'égalité. Il ne fait aucun doute que le prix Nobel de la paix me rendra plus résiliente, déterminée, optimiste et enthousiaste", avait déclaré la militante dont la prix Nobel avait été remis à ses enfants.

À lire

Brouillards toxiques – Alexis Zimmer

Vallée de la Meuse – 1930- Contre-enquête



À la fin de l'année 1930, un épais brouillard entraîne la mort d'une soixantaine de personnes dans la vallée de la Meuse, en Belgique, et en intoxique des milliers d'autres. Après sa dissipation, des experts tranchent : « *le seul brouillard* » est responsable. Pourtant, sur place, nombreux sont ceux à incriminer les émanations des usines de la région, l'une des plus industrialisées d'Europe.

L'inspecteur de l'hygiène, le Dr Lacombe, envoyé par le gouvernement belge, enquête et impute très vite la morbidité à des « causes naturelles » : le froid et la prédisposition des victimes à en subir les effets. Mais les journaux émettent d'autres hypothèses, notamment celle des fumées et des gaz des usines à zinc et d'engrais chimiques.

Un an plus tard, des experts du parquet rendent d'autres conclusions : la consommation massive du charbon et les composés soufrés des émanations industrielles sont mis en cause. L'exceptionnalité de l'événement est cependant attribuée à la prédisposition des corps et aux conditions



météorologiques particulières de cette première semaine de décembre 1930. Mais comment du « charbon » en vient-il à participer à la production de brouillards et à rejoindre ainsi, jusqu'à tuer, les poumons de ceux qui se sont retrouvés contraints de le respirer ? Ces liens « charbon- brouillards toxiques- poumons » n'ont rien d'évident. C'est à tenter de reconstituer les conditions historiques de leurs constructions que s'attache cet ouvrage. En considérant cette catastrophe dans le temps long nécessaire à sa production (comme un processus et non comme une interruption) ; en suivant la piste des matières de sa constitution (leur (a)cheminement et les assemblages techniques, sociaux, politiques et discursifs) nécessaires à leur transformation ; en étudiant le rôle et les effets des pratiques savantes, Brouillards toxiques permet de comprendre la transformation conjointe, par l'industrialisation, des corps et des environnements et la production de nouveaux phénomènes météorologiques.

Alexis Zimmer, biologiste et philosophe de formation, est maître de conférences à l'Université de Liège. Dans une enquête fouillée, l'historien explique pourquoi la reconnaissance des maladies causées par la pollution atmosphérique a été si lente. Les mêmes mécanismes de fabrique de l'ignorance jouent à plein pour les pesticides, chez les défenseurs de la loi Duplomb.

Chanson du mois

Le blues parlé du syndicat – François Béranger (1978)



Troubadour contestataire et journaliste chanteur, François Béranger était un artiste généreux et profondément humaniste. Il a passé sa carrière, principalement au cours des années 70, à dénoncer les injustices, le racisme et l'exploitation sans oublier de chanter le temps qui passe, la solitude et... l'amour ! Toujours présent, mais jamais diffusé en radio, riche d'un public fervent, il a su remplir les salles de concerts et les fêtes syndicales et politiques de gauche, n'ayant de cesse de pointer les travers du monde avec l'intime conviction d'une possible alternative. Il y avait en lui du Dylan, du Brassens et du Félix Leclerc.

Ce titre est une reprise du Talkin Union Blues des Almanac Singers. Ce groupe nord-américain de tradition folk réunit dans les années d'après-guerre des figures majeures de la chanson folk aux Etats-Unis, personnalités liées à la gauche et au mouvement syndical qui devinrent les bêtes noires du maccarthysme, cette épuration anticomuniste qui frappa les Etats-Unis dans les années 50. Ils font vivre une solide tradition, portée avant eux par Joe Hill et Woody Guthrie, fameux syndicalistes-chanteurs, qui accompagnaient luttes syndicales, protestations et grèves de chansons qui avaient en quelque sorte valeur de tract ou d'information.

Bob Dylan, Bruce Springsteen, Gil Scott-Heron et bien d'autres dont des groupes de rap, sont pour une bonne part les continuateurs de cette tradition combative et non dénuée d'humour.

J' vais vous dire, les gars, ce qu'il faut faire
Pour faire augmenter vos salaires
D'abord parler avec les potes
Et faire une section syndicale
Tous solidaires, ce sera pas long



Pour faire la nique au patron

Moins d'heures de boulot
Meilleures conditions d' travail
Les congés payés
Les gosses au bord d' la mer

Ça semble simple mais ça l'est pas
Et je vais vous expliquer mieux qu' ça
Pourquoi faut rejoindre le syndicat
Car si vous croyez qu' le patron
Va de lui-même vous augmenter
Vous serez là au jugement dernier

On sera tous morts et enterrés
Au paradis, bien sûr
Et Saint Pierre sera un bon patron
Pardi

Vous savez bien qu' vous êtes exploités
Mais le patron, il dit que non
Il force les cadences à t'en faire crever
Tu peux être viré mais t' laisse pas faire
Faut tous signer une pétition
Et organiser un meeting
Discutez, donnez votre avis
Décidez, faites quelque chose

L' patron futé comme un bison
Trouvera toujours le con d' service
Qu'il enverra dans votre meeting
Pour moucharder et provoquer
Faudra tout d' suite dire au débile
Que le jaune lui va pas au teint

"Arrête de faire la mouche
T'auras pas d'histoire"
Et le mec aveugle retrouvera la vue

Maintenant, vot' section est créée
Vous tenez votre première réunion
Choisissez bien quelques copains
Pour composer votre bureau
L' patron qu'est sourd quand un seul geint
Entend très bien le syndicat

Il est beau joueur, hein



Hé, il est tout seul
Allez, les gars
On va l'trouver
Mettons qu'vot' boulot soit l'enfer
Avec un salaire de misère
Le patron se met à gueuler
"Feignant, pas de rallonge, enfoirés !"»
Mais regardant par la fenêtre
Il voit des milliers d' gars unis

"Salaud, affameur
Négrier !"
Il bat sa femme
On peut le parier

Les gars, l' plus dur y reste à faire
Tout sera bon pour vous foutre en l'air
La police, la garde nationale
C'est un crime une carte syndicale
Vos meetings seront perturbés
On matraquera tout ce qui bouge

"Sale bande de rouges
Anti-Américains
Espions japonais
Saboteurs de la défense nationale !"

Mais chez Ford, ce qu'ils ont compris
Et chez Renault, ce qu'ils ont compris
Et chez Lip, ce qu'ils ont compris
Et chez Rhodiaceta aussi
Au joint français, c'qu'ils ont compris
Un peu partout, c'qu'on a compris

Si on s'laisse pas faire par les fachos
Si on s' laisse pas faire par les provocateurs
Si on s'laisse pas faire par les milices
Si on s'laisse pas faire par les jaunes
Par les flics, par le gouvernement
Si on s'laisse pas baiser par les patrons

Eh bien, les gars
On gagnera
Enfin, ce que je vous en dis...
Prenez-le comme vous voulez
Mais faites-le !



Poésie

La chanson des escargots – Jacques Prévert



Le poème offre une vision à la fois triste et comique de la mort, empreinte d'une mélancolie profonde. La présence des escargots, créatures lentes et persévérantes, apporte un contraste saisissant avec l'urgence souvent associée à la mort, invitant le lecteur à une réflexion sur le temps et son déroulement.

Face à la mort, Prévert choisit les escargots comme porteurs de deuil, métamorphosant une procession funéraire ordinaire en un tableau surréaliste. La lenteur des gastéropodes, leur parcours méthodique et délibéré à travers les vers du poème, symbolise peut-être la lourdeur du chagrin qui pèse sur l'âme humaine en pareilles circonstances. Le deuil est ici une marche, une traversée lente à travers la souffrance et l'acceptation de la perte.



La chanson des escargots qui vont à l'enterrement

A l'enterrement d'une feuille morte

*Deux escargots s'en vont
Ils ont la coquille noire
Du crêpe autour des cornes
Ils s'en vont dans le soir
Un très beau soir d'automne
Hélas quand ils arrivent
C'est déjà le printemps
Les feuilles qui étaient mortes
Sont toutes ressuscitées
Et les deux escargots
Sont très désappointés
Mais voilà le soleil
Le soleil qui leur dit
Prenez prenez la peine
La peine de vous asseoir
Prenez un verre de bière
Si le cœur vous en dit
Prenez si ça vous plaît
L'autocar pour Paris
Il partira ce soir
Vous verrez du pays
Mais ne prenez pas le deuil*



*C'est moi qui vous le dit
 Ça noircit le blanc de l'œil
 Et puis ça enlaidit
 Les histoires de cercueils
 C'est triste et pas joli
 Reprenez-vous couleurs
 Les couleurs de la vie
 Alors toutes les bêtes
 Les arbres et les plantes
 Se mettent à chanter
 A chanter à tue-tête
 La vraie chanson vivante
 La chanson de l'été
 Et tout le monde de boire
 Tout le monde de trinquer
 C'est un très joli soir
 Un joli soir d'été
 Et les deux escargots
 S'en retournent chez eux
 Ils s'en vont très émus
 Ils s'en vont très heureux
 Comme ils ont beaucoup bu
 Ils titubent un petit peu
 Mais la haut dans le ciel
 La lune veille sur eux.*

Jacques Prévert (1900 – 1977)



Citation du mois

« Nous ne vivons pas hier, nous ne vivons pas demain, nous vivons aujourd'hui, et c'est aujourd'hui qu'il faut changer le monde » François Béranger

Devinette

Le jeu des devinettes



« zan tlein on, tlapaltepitzactli ayohuî tēcua ? »

« Qu'est-ce que ça peut bien être, rouge et mince, qui mord sans crier gare ? »



Réponse : la fourmi !



**N'hésitez plus,
Rejoignez-nous !**

Nous retrouver sur Viva Engage : [ici](#) (Vous pouvez vous abonner pour être informés des mises à jour)

N'hésitez pas à nous contacter : cgt.syndicat@acoss.fr

Ou via nos délégués syndicaux : Christine Masure, Frédérique Salahud et Philippe Rabier

